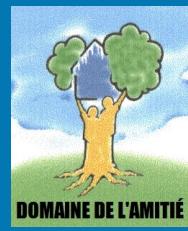




Centre du Lac Pouce, Domaine de l'Amitié

Code d'éthique en matière d'action bénévole



PRÉAMBULE

Les personnes bénévoles sont une richesse pour notre organisation. Elles mettent volontairement et généreusement leur temps, leurs connaissances et leur énergie au service de notre clientèle, et ce, dans diverses sphères d'activités. Leur apport est très précieux et grandement apprécié.

Nous convenons que notre organisation est investie d'une mission sociale d'intérêt public et que, dès lors, une conduite conforme à l'éthique en matière de recours aux bénévoles doit demeurer une préoccupation constante.

Nos engagements éthiques en matière d'action bénévole expriment notre volonté d'agir en toute transparence. C'est également dans cette optique que nous entendons rendre publiques nos attentes envers les bénévoles qui contribuent à notre organisation.

Dans notre organisation, nous reconnaissions que :

LES BÉNÉVOLES SONT RESPECTÉS ET SOUTENUS DANS LEUR ENGAGEMENT

L'action bénévole offre aux personnes l'opportunité de contribuer au mieux-être des membres de leur communauté en mettant à leur service leur sens des responsabilités civiques et sociales. Les bénévoles doivent être respectés et soutenus dans leur engagement et doivent être traités avec considération.

LES BÉNÉVOLES OFFRENT UNE CONTRIBUTION VOLONTAIRE

L'action bénévole doit être libre, volontaire, exécutée dans un esprit de contribution personnelle à notre organisation. Le geste bénévole, bien que désintéressé et généreux, contribue également au développement personnel et à l'enrichissement de la vie des personnes qui l'exercent. Pour faciliter l'engagement bénévole, nous faisons preuve de flexibilité et d'ouverture en offrant des choix au niveau des activités, des tâches et de l'horaire, ceci, en fonction des besoins identifiés avec le bénévole pour l'organisation.

LES BÉNÉVOLES FONT PARTIE INTÉGRANTE DE NOTRE ORGANISATION

Nous favorisons l'implication des bénévoles dans notre organisation. À cette fin, nous avons mis en place des mesures appropriées pour soutenir les efforts des bénévoles et leur permettre de jouer adéquatement leur rôle (à titre d'exemple : processus de sélection, entrevue d'orientation, filtrage, période d'essai, etc.). Ainsi, chaque bénévole est accueilli et encadré par une ressource qualifiée et désignée à cette fin à qui il peut se référer lorsque requis. Il est informé de ses obligations et des tâches qu'il accomplira et est soutenu dans leur exécution lorsque nécessaire. Nous nous engageons de plus à souligner l'importance de leur collaboration par diverses marques de reconnaissance au quotidien ou lors d'événements spéciaux de remerciement ou d'hommage.

LES BÉNÉVOLES OFFRENT UNE CONTRIBUTION DISTINCTE DE CELLE DU PERSONNEL SALARIÉ

Les bénévoles offrent une valeur ajoutée aux services offerts et leur action n'a pas pour but de remplacer une activité rémunérée. Ainsi, les tâches qui leur sont confiées améliorent la qualité de vie des personnes rejoindes, mais n'ont pas pour effet de remplacer un emploi. Nous favorisons la coopération entre les salariés de notre organisation et les bénévoles qui y œuvrent.

PROCLAMATION

Le conseil d'administration reconnaît formellement la contribution exceptionnelle et indispensable qu'apportent les bénévoles œuvrant au sein de notre organisation. Cette noblesse du cœur s'ajoute au dévouement de notre personnel et permet de dispenser une offre de services à dimension encore plus humaine.

Centre du Lac Pouce, Domaine de l'Amitié

Nom de l'organisation

Pierre-Luc Girard

Président (e) du conseil d'administration

Laval Dionne

Directeur (trice)

Lieu Laterrière

Date 25 octobre 2019